Conseil d'administration
Séance du 3 novembre 2026
Délibération n°2026-056

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Fixation des contingents de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT), de Congés pour Projet Pédagogique (CPP) et d'aménagements de service pour l'année universitaire 2027/2028

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code de la recherche, et notamment son article L421-4 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié ;
Vu le décret n°2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu la délibération n°2026-020 du Conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud en date du 26 mai 2026 approuvant le débat d'orientation budgétaire 2027.

Le débat d'orientation budgétaire 2027, approuvé par le Conseil d'Administration de l'UBS en date du 26 mai 2026, a posé le contexte d'élaboration du budget 2027 sur le plan financier et sur le plan des ressources humaines, ainsi que les grandes orientations politiques.

Dans le respect de ce cadre, il est proposé de fixer les contingents de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT), de Congés pour Projet Pédagogique (CPP) et d'aménagements de service pour l'année universitaire 2027/2028.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la fixation des contingents de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT), de Congés pour Projet Pédagogique (CPP) et d'aménagements de service pour l'année universitaire 2027/2028, comme suit :

- 4 semestres de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) pour les enseignants-chercheurs au titre des phases nationale et locale ;
- 2 semestres de Congé pour Projet Pédagogique (CPP) pour les enseignants-chercheurs et enseignants titulaires du 2nd degré au titre de la phase locale ;
- 1 semestre (192h) d'aménagement de service pour les enseignants du 2nd degré souhaitant préparer une thèse.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :		*Suffrages exprimés :*	*24*
Membres en exercice :	*31*	*Pour :*	*24*
Membres présents :	*18*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*6*	*Abstentions :*	*0*

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Signé électroniquement par : Michel GENTRIC
Date de signature : 06/11/2026
Qualité : VP CA, RSE et RH

UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD – Par délégation Le Vice-Président du Conseil d'administration – M. GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 6 novembre 2026

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr